



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 66 - 07.07.2017

En exercice ... 26
Présents 19
Votants 23
Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Marché de nettoyage des locaux de la Communauté de
Communes de l'Île de Ré et la Société Publique Locale
« Destination Ile de Ré » – Autorisation de signature
préalable au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 7 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer :
La Flotte : Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Monsieur Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Madame Ghislaine DOEUFF), Madame Béatrice TURBE, Monsieur Patrick RAYTON, Monsieur Léon GENDRE (donne pouvoir à Madame Isabelle MASON-TIVENIN), Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Madame Isabelle RONTE (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET) et Monsieur Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201766-DE
Regu le 07/07/2017

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 66 - 07.07.2017

En exercice ... 26
Présents 19
Votants 23
Abstention 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Marché de nettoyage des locaux de la Communauté de
Communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale
« Destination Ile de Ré » – Autorisation de signature
préalable au Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 27,

Vu la convention de groupement de commandes constituée entre la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré », signée le 13 juin 2016,

Vu la délibération n°107 du 16 décembre 2016 relative à l'autorisation préalable au Président pour la signature du marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré »,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire le 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2017,

Considérant la décision de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré de déclarer sans suite la procédure relative à l'attribution du marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et de la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré », afin de procéder à une modification de la définition de leurs besoins ;

Il convient d'annuler l'autorisation initiale donnée au Président par délibération du 16 décembre 2016 ;

Considérant que la convention constituant un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et la SPL « Destination Ile de Ré », signée le 13 juin 2016, demeure inchangée ;

Considérant la publication à venir d'une procédure adaptée non allotie, d'une durée de deux ans ;

Considérant l'estimation prévisionnelle du marché à 100 000 € HT pour 2 ans ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201766-DE
Reçu le 07/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 66 - 07.07.2017

En exercice ... 26
Présents 19
Votants 23
Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Marché de nettoyage des locaux de la Communauté de
Communes de l'Île de Ré et la Société Publique Locale
« Destination Ile de Ré » – Autorisation de signature
préalable au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'annuler l'autorisation initiale à Monsieur le Président de signer un marché de nettoyage décomposé en deux lots,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de nettoyage des locaux à venir, ainsi que tous les actes y afférents, y compris les éventuels avenants.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

même que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20170707-D201766-DE
Reçu le 07/07/2017

